

RCS : GAP Code greffe : 0501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GAP atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00288 Numéro SIREN : 393 356 613 Nom ou dénomination : KERAUTO

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2021 sous le numéro de dépôt B2021/003918

KERAUTO

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros

Siège social : Route des Fauvins

05000 GAP

R.C.S. GAP 393 356 613

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

Certifiés conformes
Le Président

DocuSigned by:
 Régis ARNEO
349B369B3616475...

Bilan et compte de résultat

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2021	Net 31/03/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	15 034	14 412	622	
Fonds commercial (1)	213 124		213 124	213 124
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	61 218	61 217		183
Installations techniques, matériel et outillage industriels	32 801	24 755	8 045	10 873
Autres immobilisations corporelles	472 338	405 403	66 936	87 631
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 110		1 110	1 110
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 655		1 655	55
	797 280	505 788	291 492	312 976
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	191 701	16 524	175 176	180 504
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	5 626		5 626	5 066
Autres créances	155 124		155 124	310 164
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	499 818		499 818	89 585
Charges constatées d'avance (3)	4 867		4 867	5 455
	857 136	16 524	840 612	590 774
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 654 416	522 312	1 132 104	903 750
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/03/2021	31/03/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles	175 545	175 545
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 728	84 769
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	124 636	67 959
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	346 909	372 273
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		50 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		50 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	311 336	110 344
Emprunts et dettes financières diverses (3)	21 811	14 037
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	10 289	2 115
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	243 099	214 729
Dettes fiscales et sociales	192 915	134 890
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 252	5 363
Produits constatés d'avance	1 495	
TOTAL DETTES	785 195	481 477
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 132 104	903 750
(1) Dont à plus d'un an (a)	138 360	61 305
(1) Dont à moins d'un an (a)	636 546	418 058
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/03/2021	31/03/2020
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	1 928 888	2 132 616
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	414 377	413 799
Chiffre d'affaires net	2 343 266	2 546 415
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	5 881	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	75 349	116 827
Autres produits	3 811	8 085
Total des produits d'exploitation (I)	2 428 307	2 671 327
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	1 165 282	1 249 730
Variations de stock	4 676	61 231
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	425 567	493 429
Impôts, taxes et versements assimilés	25 151	26 973
Salaires et traitements	443 788	476 463
Charges sociales	126 774	150 889
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	49 747	45 306
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	16 524	15 872
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		50 000
Autres charges	10 896	7 049
Total des charges d'exploitation (II)	2 268 405	2 576 943
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	159 902	94 384
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	1 686	2 781
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	1 686	2 781
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 686	-2 781
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	158 216	91 602

Compte de résultat (suite)

	31/03/2021	31/03/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	10 400	
Sur opérations en capital		3 917
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	10 400	3 917
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	125	2 698
Sur opérations en capital		3 044
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	125	5 743
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	10 275	-1 826
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	43 855	21 817
Total des produits	2 438 707	2 675 243
Total des charges	2 314 071	2 607 284
BENEFICE OU PERTE	124 636	67 959
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	622	3 450
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2021, dont le total est de 1 132 104 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 124 636 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/06/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2021 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation ont été comptabilisés, lors de l'entrée dans le patrimoine, au coût d'acquisition qui s'entend du prix pour lequel ils ont été acquis.

Pour les valeurs mobilières de placement, les frais accessoires ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition. Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Face à une situation de pandémie Covid-19 de portée internationale, les autorités gouvernementales ont mis en place à compter de la mi-mars des mesures de confinement et de restriction de déplacements, impactant directement l'activité de la société.

Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...)

A la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui puisse remettre en cause la continuité d'exploitation de la société et entraîner une correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

Notes sur le bilan

Actif immobiliséTableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	213 124			213 124
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 164	870		15 034
Immobilisations incorporelles	227 288	870		228 158
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	61 218			61 218
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	32 801			32 801
- Installations générales, agencements aménagements divers	354 350	22 864	13 265	363 949
- Matériel de transport	46 258			46 258
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	59 201	2 930		62 131
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	553 828	25 794	13 265	566 357
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 110			1 110
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	55	1 600		1 655
Immobilisations financières	1 165	1 600		2 765
ACTIF IMMOBILISE	782 281	28 264	13 265	797 280

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	870	25 794	1 600	28 264
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	870	25 794	1 600	28 264
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		13 265		13 265
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		13 265		13 265

Fonds commercial

Conformément au règlement ANC 2015-06, applicable pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 (article 214-3 du PCG), nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il continue à ne pas faire l'objet d'un amortissement.

En application de l'article 214-15 du PCG, les tests de dépréciation réalisés, à la clôture, nous indiquent que la valeur actuelle de notre fonds commercial est au moins égale à la valeur comptable figurant au bilan. A ce titre, nous ne constatons aucune dépréciation sur notre fonds commercial.

Ce changement de réglementation comptable n'a aucune incidence sur nos comptes annuels.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 164	248		14 412
Immobilisations incorporelles	14 164	248		14 412
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	61 034	183		61 217
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	21 928	2 828		24 755
- Installations générales, agencements aménagements divers	291 806	30 716	13 265	309 257
- Matériel de transport	24 556	14 036		38 592
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	55 817	1 736		57 553
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	455 141	49 499	13 265	491 375
ACTIF IMMOBILISE	469 305	49 747	13 265	505 788

Notes sur le bilan

Actif circulantEtat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 167 272 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 655		1 655
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 626	5 626	
Autres	155 124	155 124	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 867	4 867	
Total	167 272	165 617	1 655
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	1 099
FRS AVOIRS A RECEVOIR	1 819
PERSONNEL - PRODUITS À RECEVOIR	10 100
ACTIVITÉ PARTIELLE	1 785
Total	14 804

Notes sur le bilan

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

Provisions**Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	50 000		50 000		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	50 000		50 000		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			50 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

DettesEtat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 774 907 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	31	31		
- à plus de 1 an à l'origine	311 305	172 944	13 360	125 000
Emprunts et dettes financières divers	21 811	21 811		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	243 099	243 099		
Dettes fiscales et sociales	192 915	192 915		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 252	4 252		
Produits constatés d'avance	1 495	1 495		
Total	774 907	636 546	13 360	125 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	250 000			
Emprunts remboursés sur l'exercice :	49 004			

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	45 210	45 210	213 124
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	45 210	45 210	213 124

Détail des sûretés:

-Nantissement du fonds de commerce en garantie de l'emprunt CIC 200.000 €
en cours au 31.03.2021 : 45 210 €

Notes sur le bilan

Charges à payer

	31/03/2021	31/03/2020
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31	35
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 230	30 731
Dettes fiscales et sociales	98 389	58 017
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	126 650	88 783

Comptes de régularisationCharges constatées d'avance

	31/03/2021	31/03/2020
Charges d'exploitation	4 867	5 455
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	4 867	5 455

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	1 495		
Total	1 495		

KERAUTO

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros
Siège social : Route des Fauvins
05000 GAP
R.C.S. GAP 393 356 613

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2021

- AFFECTATION DU RESULTAT -

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, dont elle constate l'existence et qui s'élève à un montant de 124.636 Euros de la façon suivante :

Bénéfice : 124.636 Euros

- A titre de distribution de dividendes aux associés
à hauteur de la somme de 124.636 Euros

Total affecté : 124.636 Euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèveraient à un montant de 346.909 euros.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions de l'article 200 A, 1-A-1° du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes qui seraient distribués seraient assujettis, pour les personnes physiques, au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, auxquels s'ajouteraient les prélèvements sociaux au taux de 17,2%.

Le PFU est, quant à lui, non libératoire. Le PFU et les prélèvements sociaux seraient payés par la Société au plus tard le 15 du mois suivant le paiement de la distribution.

Conformément aux dispositions de l'article 200 A, 2 du même Code, les associés personnes physiques y ayant intérêt pourraient toutefois opter pour l'imposition desdits dividendes selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, ladite option étant irrévocable et globale pour l'ensemble des revenus, gains et autres profits entrant dans le champ d'application du PFU. Cette option devrait être expresse et exercée en 2022 lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Enfin, les contributions et prélèvements sociaux dus au titre de cette distribution feraient l'objet d'un paiement à la source en application des dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale. Le paiement à la source serait versé par la Société concomitamment au paiement du PFU de 12,8% décrit ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Dividende distribué	Revenus distribués éligibles à l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31/03/2020	150.000 €	120 €	149.880 €
31/03/2019	50.556 €	40,44 €	50.515,56 €
31/03/2018	108.995 €	87 €	108.908 €

- ADOPTION -

Cette affectation a été adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 septembre 2021.

**Certifiée conforme
Le Président**

DocuSigned by:
 Régis ARANEO
349B369B3616475...

SAS KERAUTO
au capital de 40.000 €
Siège social : Route des Fauvins
05000 GAP
GAP B 393 356 613

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/03/2021



Cabinet DURIVAUX
Expertise Comptable et Audit

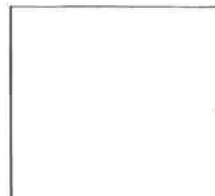
*Société d'Expertise Comptable inscrite au Conseil Régional
de l'Ordre des Experts Comptables de Marseille*

Jean-Gaël DURIVAUX

EXPERT COMPTABLE ASSOCIÉ - COMMISSAIRE AUX COMPTES - DIPLOMÉ CERAM ESCAE NICE

8, avenue Lemeray - "Le Valensol" - 06600 ANTIBES

Tél. 04 93 341 318 - Fax 04 93 340 229 - E-mail : contact-antibes@durivaux.experts-comptables.fr





Jean-Gaël DURIVAUX

Expert Comptable Inscrit au Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables de Marseille

Commissaire aux Comptes près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Diplômé CERAM E.S.C.A.E. Nice

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE LA SOCIETE KERAUTO**

SAS AU CAPITAL DE 40.000 €

Exercice clos le 31/03/2021

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société KERAUTO relatif à l'exercice clos le 31/03/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 28 juin 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre SAS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'ai estimé que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} avril à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement personnel, ont porté notamment :

- sur le caractère approprié des principes comptables appliqués,
- sur la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées,
- sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment relative à l'évaluation des stocks, des créances et des provisions pour risques et charges.
- sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ANTIBES
Le 08/09/2021

DURIVAUX JEAN-GAEL
Commissaire aux Comptes